

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Digne-les-Bains, le 11 juin 2021

FÊTE DE LA MUSIQUE 2021

La Fête de la musique est un événement populaire, inscrit dans les grands rendez-vous de l'année.

Un de ses principes fondateurs est la spontanéité, ce qui rend l'édition 2021 particulièrement complexe à organiser. Elle devra en effet être adaptée à la situation sanitaire actuelle, afin de préserver la sécurité de toutes et de tous, tout en s'inscrivant dans la démarche de reprise des activités culturelles.

Dans le département des Alpes-de-Haute-Provence, elle se situera, sous réserve de l'évolution des situations sanitaires locales, dans le cadre de la **phase 3 du plan de réouverture**.

Elle devra ainsi respecter l'ensemble des conditions et mesures sanitaires prévues pour les différents ERP (Etablissement Recevant du Public) en intérieur comme pour les ERP de type PA, à savoir :

- Le couvre-feu sera fixé à 23h ; aucune dérogation ou tolérance n'est prévue le soir de la Fête de la musique ;
- Seules les configurations assises seront autorisées, afin de faciliter la gestion de flux et éviter regroupements et attroupements qui seront encore, à cette époque, interdits (limitation des regroupements sur la voie publique à 10 personnes) ;
- La jauge maximale autorisée pour les ERP en salle ou en plein air correspondra à 65 % de la jauge sécurité incendie, dans la limite de 5.000 personnes spectateurs ;
- Le pass sanitaire sera exigé pour tout ERP accueillant plus de 1.000 spectateurs

Pour plus d'informations, veuillez consulter le "protocole Fête de la Musique 2021" élaboré par le ministère de la Culture :

[Consignes Fête de la Musique 2021](#)

**Service de la communication
et de la représentation de l'État**

Tél : 04 92 36 72 10
04 92 36 73 16

Mél : pref-communication@alpes-de-haute-provence.gouv.fr

8 Rue du Docteur ROMIEU
04016 Digne-les-Bains Cedex